**ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION PLUI N°5 - INDIVISION ALLACKER**
**Parcelles Hondschoote C508 - C509, rue de L'Yser**

Suite à notre entrevue récente avec Monsieur Delattre, Maire de Hondschoote, nous demandons:

a) La modification du PLUI sur la catégorisation de notre terrain qui devrait passer en 'terrain à urbaniser dans sa totalité' (AUH1 100%). Par suite, mise en conformité stricte pour tout aménageur par le biais d'un cahier des charges exigeant en matière de respect et valorisation du patrimoine local.

b) L'accord sur l'accessibilité aux parcelles de la rue de l'Yser vers la rue de l'Hazepoel pour la sortie des véhicules.

c) D'autoriser une période d'ouverture à l'urbanisation avant 2031 à tout promoteur avec un cahier des charges à respecter à la lettre.

d) (proposition) La création de zones bleues sur la commune.

Nous espérons contribuer ainsi au développement commercial local ainsi qu'au maintien de classes d'écoles et de collèges en milieu rural.

En outre:

e) Nous attirons l'attention de Mesdames et Messieurs les enquêteurs publiques sur l'emplacement privilégié de nos parcelles qui s'inscrivent dans la continuité du tissu urbain de la Ville de Hondschoote. Cet emplacement s'accompagne par deux dessertes existantes en matière de voirie qui enchâssent littéralement les parcelles considérées.

f) L'agglomération Dunkerquoise en plein développement industriel nécessite et nécessitera de loger des personnes qui contribuent à ce développement et en recherche d'un cadre de vie rural de qualité. Il y aura les communes qui capteront cette population et les communes qui verront passer ces populations vers d'autres municipalités. Le créneau d'intervention commence dès aujourd'hui afin d'offrir des habitations d'une qualité environnementale irréprochable aux nouveaux arrivants.